

Article 6 de l'arrêté du 3 mars 2004 relatif aux examens approfondis des grues à tour

Date de mise à jour : 26 Janvier 2024

Notre analyse

Les éléments essentiels d'une grue à tour devant faire l'objet d'un examen approfondi sont les suivants :

- la structure de la grue et ses éléments d'assemblage (pièces d'éclissage, fixation de la couronne d'orientation) ;
- les mécanismes de treuil (levage, direction et dispositifs de commande)
- les mécanismes de translation et les dispositifs d'ancrage ;
- les mécanismes d'orientation et de mise en girouette ;
- les crochets, moulfes et chariots ;
- l'ensemble des câbles et de leurs fixations ;
- les dispositifs de sécurité tels que les indicateurs et les limiteurs.

Article 6 de l'arrêté du 3 mars 2004 relatif aux examens approfondis des grues à tour

Les éléments essentiels devant faire l'objet de l'examen approfondi défini à l'article 2 du présent arrêté sont les suivants :

- la structure et ses organes d'assemblage (pièces d'éclissage, fixation de la couronne d'orientation) ;
- les mécanismes de treuil (levage, direction et dispositifs de commande) ;
- les mécanismes de translation et dispositifs d'ancrage ;
- les mécanismes d'orientation et de mise en girouette ;
- les crochets, moulfes et chariots ;
- l'ensemble des câbles et de leurs fixations ;
- les dispositifs de sécurité tels que les indicateurs et limiteurs.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Appareils et accessoires de levage : l'essentiel sur les vérifications obligatoires

Cliquez ici pour accéder à cet outil